

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1.36.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Carnoux-en-Provence - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2020/2022 - Tranche 2020.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le nouveau programme de travaux 2020/2022 envisagé par la commune de Carnoux-en-Provence, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2020

**REHABILITATION ET EXTENSION DE L'HOTEL DE VILLE**

La Commune de Carnoux-en-Provence s'est lancée dans l'extension et la réhabilitation de son Hôtel de Ville. Une première phase de travaux a été réalisée, dans le cadre du précédent contrat départemental de développement et d'aménagement 2010/2013. Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre les travaux avec la réhabilitation de la partie existante de la mairie (démolition, désamiantage, reprise des fondations, étanchéité, isolation, renforcement des planchers, de revêtement de sols intérieurs, ravalement de la façade...). Cette opération une fois terminée permettra de réunir l'ensemble des services municipaux jusqu'alors déconcentrés, offrant ainsi un service de qualité aux administrés et de meilleures conditions de travail pour le personnel administratif de la mairie.

Le montant global de l'opération prévue en 2020 s'élève à 2 346 882 € HT. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 408 129 €

**DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU BATIMENT 1 DE L'ECOLE MATERNELLE FREDERIC MISTRAL**

L'école maternelle Frédéric Mistral, située avenue du Mail est composée de 2 bâtiments. Le bâtiment 1 construit dans les années 70, présente aujourd'hui des dysfonctionnements majeurs. En effet, l'étanchéité de la toiture est à refaire, les réseaux d'eaux usées sont à reprendre, les toilettes sont à moderniser, et le plancher menace de s'effondrer. Les travaux de rénovation d'un coût élevé ne se justifient pas eu égard à l'ancienneté du bâtiment et de sa conception. C'est pourquoi la Commune envisage sa reconstruction nécessitant, notamment, le désamiantage et la démolition de

l'actuel bâtiment pour laisser place à de nouveaux locaux. La tranche 2020 sera consacrée aux études de projet.

Le montant global de l'opération prévue de 2020 à 2021 s'élève à 3 898 730 € HT, dont 440 000 €HT au titre de la tranche 2020. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2 339 238 €, dont 264 000 € au titre de la tranche 2020.

### Projet prévu à partir de 2022

#### RESTAURATION DES FAÇADES DE LA BASTIDE « LA CREMAILLÈRE » ET AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS

La Commune est propriétaire d'une ancienne bastide provençale du XIII<sup>e</sup> siècle située en plein centre-ville. Il s'agit d'un ancien relais de poste-auberge entre cour et jardin, devenu aujourd'hui un hôtel-restaurant nommé « La Crémaillère ». Le corps du bâtiment principal devenu vétuste doit faire l'objet de gros travaux de restauration comprenant notamment la réfection complète des 4 façades, la rénovation des fenêtres bois, le remplacement des génoises. L'aménagement des abords de l'hôtel est également envisagé.

Le montant global de l'opération, prévue en 2022, s'élève à 1 513 512 €HT.

Ainsi, le montant total des travaux prévus au contrat départemental 2020/2022 s'élève à 7 759 124 €HT dont 2 786 882 €HT au titre de l'année 2020.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 4 655 474 €, dont 1 672 129 € pour la tranche 2020, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier de réalisation des opérations.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL